

Pour distribution immédiate

La Colombie-Britannique ajoute Humira adalimumab à son programme de transition vers les biosimilaires

Montréal, 9 avril 2021 – Biosimilaires Canada félicite la décision de la Colombie-Britannique et de son ministre de la Santé, Adrian Dix, d'avoir élargi leur programme de transition vers les médicaments biosimilaires pour y inclure Humira adalimumab et une nouvelle indication pour Enbrel étanercept.

Près de 6000 patients couverts par *B.C. PharmaCare* seront transférés vers un biosimilaire de l'adalimumab au cours des six prochains mois (entre le 7 avril et le 6 octobre). Selon le ministre Dix cela va permettre à la province d'économiser plus de 100 millions de dollars sur trois ans — en plus de l'important réinvestissement effectué dans son régime d'assurance médicaments et des épargnes réalisées depuis le lancement en 2019 de son programme de transition vers les biosimilaires.

La Colombie-Britannique poursuit la mise en application de sa politique de transition à mesure que de nouvelles indications sont approuvées pour les médicaments biosimilaires commercialisés. Les patients présentement traités avec Enbrel étanercept pour le psoriasis en plaques se verront offrir une version biosimilaire du médicament au cours de la même période.

« L'expansion du programme de transition vers les biosimilaires de la Colombie-Britannique démontre la confiance continue de la province dans les biosimilaires comme un moyen de gérer les coûts et de subventionner de nouvelles thérapies innovantes tout assurant des résultats concrets pour les patients », a déclaré Jim Keon, président de Biosimilaires Canada, une association nationale représentant l'industrie des médicaments biosimilaires au Canada, « Biosimilaires Canada félicite la province de la Colombie-Britannique et le ministre de la Santé Adrian Dix pour leur leadership constant en matière de soutien à l'utilisation des biosimilaires au Canada. »

Selon les données d'IQVIA, Humira adalimumab est le deuxième médicament biologique le plus vendu au Canada avec des revenus de plus de 974 millions de dollars en 2020. Humira adalimumab et ses biosimilaires sont utilisés pour traiter des conditions telles que la polyarthrite rhumatoïde, l'arthrite juvénile idiopathique polyarticulaire, la spondylarthrite ankylosante, la maladie de Crohn, la colite ulcéreuse, l'hidradénite suppurée, le psoriasis en plaques modéré à sévère et le rhumatisme psoriasique.

L'expérience nationale et internationale démontre que les avantages des biosimilaires ne peuvent être pleinement réalisés que si les régimes d'assurance médicaments adoptent des politiques qui soutiennent leur utilisation accrue, comme l'ont fait les régimes publics d'assurance médicaments de la Colombie-Britannique et de l'Alberta avec la mise en place de politique de transitions réussies vers les biosimilaires en 2019.

« La pandémie de la COVID-19 a affecté les systèmes de soins de santé comme jamais auparavant et les payeurs, les employeurs, les patients et les prestataires de soins de santé cherchent tous des moyens de générer des économies pour en assurer la pérennité. Les biosimilaires sont une solution importante », a dit Jim Keon. « Le passage à des médicaments biosimilaires est un choix responsable pour les programmes d'assurance médicaments, et il est temps pour les autres provinces de faire profiter leurs patients, leurs fournisseurs de soins de santé et leurs contribuables des avantages des programmes de transition vers les médicaments biosimilaires. »

L'annonce de la C.-B. est disponible à l'adresse suivante :
<https://news.gov.bc.ca/releases/2021HLTH0067-000653>.

À propos de Biosimilaires Canada

Biosimilaires Canada est une association nationale qui représente l'industrie des médicaments biosimilaires au Canada. Nos entreprises membres sont à l'avant-garde du développement et de la commercialisation de médicaments biosimilaires à l'échelle mondiale. Biosimilaires Canada joue un rôle de premier plan dans l'éducation des intervenants canadiens quant à la sécurité et l'efficacité des médicaments biosimilaires, et plaide en faveur de politiques qui soutiennent leur autorisation, leur remboursement, leur acceptation commerciale et leur utilisation accrue. Biosimilaires Canada est une division de l'Association canadienne du médicament générique. Visitez notre site à l'adresse www.biosimilairescanada.ca.

À propos des médicaments biosimilaires¹

Un médicament biologique biosimilaire, ou médicament biosimilaire, est un médicament biologique qui est très semblable à un médicament biologique dont la vente a déjà été autorisée. Santé Canada évalue toutes les informations fournies pour confirmer que le médicament biologique biosimilaire et le médicament biologique de référence sont similaires et qu'il n'y a pas de différences cliniques significatives entre eux en termes d'innocuité et d'efficacité. Les normes rigoureuses de Santé Canada pour l'autorisation signifient que vous pouvez avoir le même niveau de confiance en la qualité, l'innocuité et l'efficacité d'un médicament biosimilaire qu'en tout autre médicament biologique.

Pour plus d'informations :

Hugo de Grandpré
Association canadienne du médicament générique (ACMG)
Cellulaire : (514) 603-4268
Courriel : hugo@generiquescanadiens.ca

¹ Santé Canada, [Médicaments biologiques biosimilaires au Canada: Fiche d'information](#).